

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DES 24/03/2021, 25/03/2021 ET 26/03/2021

24/03/2021

- Suivi de l'évolution du quorum et décision de prolongation du scrutin

25/03/2021

- Traitement des plaintes

26/03/2021

- Dépouillement des bulletins de vote et attribution des sièges

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant·es :

Magali Legast, présidente

magali.legast@student.uclouvain.be

Célestine Moreau

celestine.moreau@student.uclouvain.be

Sarah Abdelaziz

sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be

Sarah-Christelle Derkenne

sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.beMembres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Auriane Lamine

auriane.lamine@uclouvain.be

Edouard Cuvelier

edouard.cuvelier@uclouvain.beReprésentant le Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen, vice-présidente

florence.vanderstichelen@uclouvain.beReprésentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson

nicolas.gilson@uclouvain.beSuppléances :

Véronique Eeckhoudt

veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Olivier Pereira

olivier.pereira@uclouvain.bePermanent·es de l'AGL en soutien à la commission :

Manon Lits

mlits@aglouvain.be

Donatienne van den Abeele

dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

PV DES 24/03/2021, 25/03/2021 ET 26/03/2021

1. 24/03/2021 : Suivi de l'évolution du quorum et décision de prolongation du scrutin

Présent-es : Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Magali Legast, Auriane Lamine, Sarah Abdelaziz, et Sarah-Christelle Derkenne

Excusé-es : Célestine Moreau et Nicolas Gilson

Invité-es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele

Sur le temps de midi la commission constate un taux de 16% de participation avec environ 1000 bulletins restants afin d'atteindre le quorum.

La commission constate que :

- le mail envoyé par le VRAE, ainsi que l'heure à laquelle il est envoyé, a une incidence importante dans le taux de participation ;
- des descentes d'auditoires virtuelles sont encore prévues ;
- une meilleure communication aurait dû être faite sur le site de l'AGL concernant les programmes de listes et candidat-es indépendant-es, ce qui a une incidence sur le pourcentage de votes blancs.

→ La commission prend la décision de postposer sa décision à 18h si l'évolution du scrutin. Elle s'est néanmoins préparée à communiquer une prolongation au besoin.

→ Le taux de participation étant quasiment atteint à 18h, la commission ne s'est pas réunie et n'a pas prolongé la durée du scrutin.

2. 25/03/2021 : Traitement des plaintes

Présent-es : Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Magali Legast, Sarah Abdelaziz, Célestine Moreau, Nicolas Gilson et Sarah-Christelle Derkenne

Excusé-es : Auriane Lamine

Invité-es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele

La présidente de la commission soumet à la commission deux plaintes qui peuvent être jointes sur la question d'un appel à voter par le biais de la page Instagram d'une liste.

- Plainte 1 et 2 sur la question du partage d'un appel au vote par le biais de la page Instagram de la liste :

Le 24 mars 2021 la Commission électorale a été saisie d'une plainte. Conformément à la procédure prévue à l'article 44 du règlement électoral, la Commission a pris connaissance

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

des éléments écrits transmis par les personnes plaignantes et des observations écrites de la liste concernée. La commission réunie le mercredi 25 mars 2021 a pris la décision suivante.

La publication de posts à partir d'un compte Instagram de liste durant la campagne neutre est contraire aux règlement électoral car elle attire l'attention sur la liste auteure des publications (Art. 35 : « Dès l'ouverture de l'élection, toute propagande électorale est interdite »). Étant donné que la liste a effectivement publié des posts avec son compte Instagram, mais que ceux-ci étaient neutres dans leur contenu, appelaient au vote et qu'il est vraisemblable que cela ait été fait dans la volonté de contribuer à la campagne neutre et en raison d'une méconnaissance de la règle enfreinte, la Commission électorale considère que cette infraction au règlement électoral et à la charte qui l'accompagne est avérée mais mineure.

Au regard de ce qui précède, la commission électorale décide de manière collégiale de contraindre la liste au retrait partiel du financement prévu à l'article 32 du règlement. Plus précisément, leur financement est réduit de la somme d'un euro symbolique.

Cette décision a été communiquée aux parties concernées.

- *Plainte 2 sur la question du partage d'un post qui ne respecterait pas la charte des élections étudiantes et porterait atteinte au respect des personnes*

Le 24 mars 2021 la Commission électorale a été saisie d'une plainte. Conformément à la procédure prévue à l'article 44 du règlement électoral, la Commission a pris connaissance des éléments écrits transmis par la personne plaignante et des observations écrites de la liste concernée. La commission réunie le mercredi 25 mars 2021 a pris la décision suivante.

Étant donné les éléments avancés par la liste et l'absence de lien évident entre le post et des candidat·es aux élections, la Commission électorale ne retient pas cette partie de la plainte.

Cette décision a été communiquée aux deux parties.

3. 26/03/2021 : Dépouillement des bulletins de vote et attribution des sièges

Présent·es : Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Magali Legast, Sarah Abdelaziz, Célestine Moreau, Sarah-Christelle Derkenne, Véronique Eeckhoudt et ensuite Nicolas Gilson.

Excusé·es : /

Invité·es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele

Le dépouillement des bulletins de vote et l'attribution a été fait publiquement (par Teams) à l'aide de la société Bluekrypt entre 9H et 10H55.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

La commission électorale souhaite mettre en lumière lors de l'annonce des résultats :

- le faible taux de participation aux élections étudiantes et les éléments de contexte qui peuvent l'expliquer ;
- l'importance de l'engagement des étudiant·es dans le contexte de la pandémie et la construction des solutions et revendications qui en ressortent ;
- une adresse mail afin de récolter des retours et recommandations de la part des candidat·es et étudiant·es en général ;
- ...

La présentation des résultats des élections a été faite à 12h30 et les résultats provisoires ont été publiés sur le site de l'AGL dans la foulée.